

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Accueil de loisirs sans hébergement – Tarif 2017.</i>
----------------	--

N° 2016 / 11 / 13

A la demande de l'association « les Copains d'Abord » et afin d'assurer la pérennisation du service pour les familles, le Conseil Municipal de Blain a approuvé 26 Mai 2016 la reprise de l'Accueil de loisirs en régie à compter du 1er Janvier 2017.

Depuis le 1er janvier 2014, la ville de Blain a mis en œuvre une tarification personnalisée et adaptée aux revenus. Ce mode de tarification consiste à appliquer directement un pourcentage sur le quotient familial de la CAF, c'est-à-dire sur les ressources mensuelles de la famille en tenant compte de sa composition.

La détermination d'un tarif « plancher » et d'un tarif « plafond » permet de limiter les écarts trop importants du prix de revient du service.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de déterminer les taux qui seront appliqués pour calculer les tarifs personnalisés de l'accueil de loisirs ainsi que les tarifs plafonds et plancher pour l'année civile 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation – Enfance – Jeunesse - Formation en date du 10 Novembre 2016.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Le Conseil Municipal,

FIXE le montant des tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2017 à :

Accueils	1/4h Péricentre	Demi-journée sans repas	Journée avec repas
Tarif personnalisé	QF x 0.056 /100	QF x 0.63 /100	QF x 1.26 /100
Tarif plancher CCRB	0.25€	2€	4€
Tarif plancher Hors CCRB	0.25€	7€	14€
Tarif plafond CCRB	0.60€	8,13€	16,25€
Tarif plafond Hors CCRB	0.60€	8,73€	17,45€
Tarif repas	-	2€	-

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-13-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 29/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 13